

ANNEXE 2

PROPOSITION DE DELIBERATIONS A ADOPTER

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SPI **DU 19 DECEMBRE 2023**

Vu la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2^{ème} semestre 2023 fixée le mardi 19 décembre 2023 à 18 heures envoyée par SPI dans le délai légal, laquelle contient l'ordre du jour ainsi que toutes les annexes utiles ;

Vu l'ordre du jour comprenant :

1. Plan stratégique 2023-2025 – Etat d'avancement au 30/09/23 (Annexe 1)
2. Démissions et nominations d'Administrateurs (le cas échéant)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment l'article L 1523 – 13 ;

Le Conseil communal/Conseil provincial/Conseil de l'action sociale/Conseil d'Administration décide :

A l'unanimité/par ___ voix, contre ___ et ___ abstentions :

1. d'approuver l'état d'avancement au 30/09/23 du plan stratégique pour les années 2023-2025 repris en annexe 1